



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSEIL NATIONAL de la
MER ET DES LITTORAUX

Réunion plénière du Lundi 5 décembre 2022

20 avenue de Ségur 75007 Paris

Compte rendu de la réunion d'installation du CNML

La réunion se tient en présentiel à l'exception des membres ultramarins (membres du conseil et services déconcentrés invités) et de quelques membres métropolitains dans l'incapacité de se déplacer, notamment en raison des difficultés de transport.

1 - Ouverture de la réunion par Monsieur Hervé BERVILLE, secrétaire d'Etat chargé de la mer.

Discours d'ouverture et discussion sur les enjeux du CNML, la nécessité qu'il prenne toute sa place dans la construction de la politique nationale, en rappelant les enjeux dans leur ensemble, en particulier l'élaboration de la SNML et les enjeux de planification plus spécifique en matière d'EMR, ZPF, et publication de la deuxième génération des DSF.

- 1- Réinstallation du Conseil en présentiel, après deux années (2020-2021) de réunions en visio conférence (nécessité Covid), et presque une année sans réunion (fin de mandature le 6 avril 2022/élections présidentielles et parlementaires/ installation du nouveau gouvernement/ vacances estivales/ procédure des désignations des membres).
- 2- Remise du Conseil en place qui marque une nouvelle dynamique avec :
 - L'installation d'un nouveau bureau ;
 - Reconduction du comité spécialisé : COMER (comité pour la recherche marine, maritime et littorale)
 - Le principe de création d'un nouveau comité spécialisé : (comité national de gestion du trait de côte), dont les détails de création par délibération sont renvoyés au prochain bureau du conseil, fin janvier 2023.
 - La proposition de nouveaux groupes de travail ;
- 3- Faire progressivement du Conseil, un véritable parlement de la mer pour le gouvernement, et par conséquent l'instance « parapluie » de l'ensemble des autres structures formelles ou informelles existantes sur la mer et le littoral

pour rationaliser la gouvernance. A l'occasion de sa réinstallation, il est nécessaire de donner un nouvel élan au CNML. Il est proposé, à l'occasion de l'élaboration de la nouvelle stratégie pour la mer et le littoral, de revoir si nécessaire la gouvernance maritime en général et du CNML en particulier.

2 – Election du collège des élus du CNML (vote uniquement en présentiel/ possibilité de donner pouvoir à un autre titulaire pour les absents et présents en distanciel).

Etaient candidats :

M. Daniel CUEFF (Conseiller régional de Bretagne)

M. Hervé GILLE (Sénateur de Gironde)

Mme Claire HUGUES (Conseillère régionale des Pays de la Loire)

M. Pierre KARLESKIND (Député européen)

M. Gilles LE GAL (Conseiller territorial de Guyane)

Mme Sophie PANONACLE (Députée de Gironde)

Mme Anne-Laure SANTUCCI (Conseillère territoriale de Corse)

M. Pierre VOGT (Conseiller régional de Normandie)

Ont été élus :

M. Daniel CUEFF (Conseiller régional de Bretagne)

Mme Claire HUGUES (Conseillère régionale des Pays de la Loire)

M. Gilles LE GAL (Conseiller territorial de Guyane)

Mme Sophie PANONACLE (Députée de Gironde)

Mme Anne-Laure SANTUCCI (Conseillère territoriale de Corse)

M. Pierre VOGT (Conseiller régional de Normandie)

S'ajoute à cette liste M. Yannick MOREAU, Président de l'Anel, qui est membre de droit.

3 – Election du collège des établissements publics et organismes professionnels (vote uniquement en présentiel/ possibilité de donner pouvoir à un autre titulaire pour les absents et présents en distanciel).

Etaient candidats :

M. Jean-Pierre CHALUS (Union des ports de France)

M. Joaquim CLAUDET (CNRS)

M. Philippe LE GALL (CNC)

M. Olivier LE NEZET (CNPMEM)

Ont été élus :

M. Jean-Pierre CHALUS (Union des ports de France)

M. Olivier LE NEZET (CNPMEM)

4 – Election du collège des organisations syndicales de salariés (vote uniquement en présentiel/ possibilité de donner pouvoir à un autre titulaire pour les absents et présents en distanciel).

Etaient candidats :

M. Bruno DACHICOURT (CFTC)

M. Guy JOURDEN (CGT)

M. Thierry LE GUEVEL (CFDT)

M. Pierre MAUPOINT DE VANDEUL (CFE-CGC)

Ont été élus :

M. Thierry LE GUEVEL (CFDT)

M. Pierre MAUPOINT DE VANDEUL (CFE-CGC)

5 – Trois collèges désignés de fait (adéquation nombre de candidats/nombre de postes) :

- Collège des entreprises
 - **Vincent BALES (Syndicats des Energies renouvelables)**
 - **François BOZZONI (Amateurs de France)**
- Collège des associations et fondations
 - **Philippe VALETTE (Réseau océan mondial)**
 - **Elodie MARTINIE-COUSTY (France nature environnement)**
- Collège de la personnalité qualifiée et des membres de droit
 - **Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN (Président du Cluster maritime Français)**
 - **Emmanuel DE OLIVEIRA (Président de la SNSM)**

6 – Election du Président du bureau du CNML (vote uniquement en présentiel/ possibilité de donner pouvoir à un autre titulaire pour les absents et présents en distanciel).

Est seule candidate : Mme Sophie PANONACLE, Députée de Gironde

Est élue : Mme Sophie PANONACLE, Députée de Gironde

7 – Election du Vice-président du bureau du CNML (vote uniquement en présentiel/ possibilité de donner pouvoir à un autre titulaire pour les absents et présents en distanciel).

Est seul candidat : M. Pierre MAUPOINT DE VANDEUL (CFE-CGC)

Est élu : M. Pierre MAUPOINT DE VANDEUL (CFE-CGC)

Félicitations du Secrétaire d'Etat. Prise de parole de la Présidente du bureau, Mme Sophie PANONACLE, et du Vice-président du bureau, M. Pierre MAUPOINT DE VANDEUL.

8- Point sur le règlement intérieur

Le projet de règlement intérieur est présenté – avec quelques ajustement suite à des mises à jour législative et réglementaire et des précisions en cas d'absence du Ministre de la mer.

Suite aux remarques de certains membres du CNML au sujet du contenu du règlement intérieur et du manque de temps de consultation préalable dudit règlement, il est proposé une approbation ultérieure du règlement intérieur, à l'occasion du prochain bureau fin janvier sur la base d'une proposition ajustée.

9 – Questions/réponses avec la salle

- M. Jacky BONNEMAINS (Robin des bois) : le CNML n'est pas suffisamment consulté, une réunion plénière par an telle que mentionnée par le Règlement Intérieur ne semble pas suffisante ; il propose une réunion trimestrielle (modification du RI) ou à minima deux par an. Par ailleurs, il pointe du doigt des conflits d'intérêt possible à l'intérieur du CNML, en particulier sur éolien off-shore.

Réponse d'Eric BANEL, DGAMPA : il reconnaît le faible nombre de réunions du CNML plénier ces dernières années pour des questions conjoncturelles, mais il ajoute que pour l'instant, comme il n'y a pas de vote sur le RI, c'est la première ministre, présidente du CNML qui décide de la fréquence des réunions.

Concernant la problématique des conflits d'intérêts, la Direction des Affaires Juridiques va être saisie, mais comme le CNML n'a pas de compétences propres et ne rend que des avis consultatifs, il semble que la question des « conflits d'intérêts » ne se pose pas.

- CGT : regrette l'absence de consultation du CNML sur le Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (Pjl AER), et un manque de communication des services du secrétariat d'Etat sur les DSF et sur le CNML. Il faut donner de la publicité à cette instance issue du Grenelle de la Mer.

Réponse de Sophie PANONACLE : l'absence de consultation du CNML résulte de la fin de mandat du CNML en avril dernier ; mais le CNML devra renforcer son rôle consultatif sur de nombreux points.

Concernant la problématique de l'absence de communication et de publicité, il convient de voir les nouvelles modalités qui pourraient être mise en œuvre : points sur les activités du CNML sur le site du ministère ou autre.

- Question d'un co-secrétariat DGAMPA/DEB pour le CNML

Réponse de Eric Banel, DGAMPA : l'article 9 du décret du 9 juin 2011 précise que le secrétariat du CNML est assuré par la Délégation à la mer et au littoral, intégrée depuis à la Direction des affaires maritimes, puis à la DGAMPA. C'est écrit dans les textes, mais il faut voir dans quelle mesure la DGALN peut et veut être associée.

- Yannick MOREAU (ANEL) : la question de la mention des représentants des comités de bassins ultra-marins comme invités au bureau du CNML, à ajouter dans le CNML (RI).

10 – Présentation des comités spécialisés du CNML.

(1) Le COMER (présentation d'Aurélié CHAMBIOT-PRIEUR, CGDD)

Le COMER, (comité spécialisé pour la recherche marine, maritime et littorale), doit être réinstallé à l'occasion de cette nouvelle mandature.

Le Comer a été institué par le décret de 2011 et fonctionne sur la base d'une délibération du conseil du 18 janvier 2013. Son secrétariat est assuré par le CGDD/DRI conjointement avec le ministère de la recherche (MESRI). Sa présidente était Mme Françoise GAILL, anciennement membre du CNML au titre du CNRS.

23 membres (12 du CNML, 11 des établissements publics/personnalités).

Françoise GAILL ne souhaitant plus assurer sa présidence, un président sera choisi parmi les nouveaux membres du comité.

Un programme d'action doit être établi, et tout sujet de recherche intéressant nos sujets doit lui être proposé. Il doit s'investir dans la rédaction du chapitre concernant la recherche de la SNML.

Il est proposé d'adopter la délibération reconduisant le Comer par voie électronique ; le détail de sa composition étant renvoyé au bureau, après appel à candidature des membres du CNML qui souhaitent y participer. Le prochain bureau entérinera la composition définitive du COMER.

Le CNTC (présentation de Fabienne RICARD, Sous-directrice de la DEB)

Le Comité national du trait de côte (création de ce comité spécialisé, comme le permet le décret de 2011 et secrétariat assuré par la DGALN/DEB)

Le comité national de suivi de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, a fonctionné de manière informelle, sous la présidence du député Stéphane BUCHOU, jusqu'en avril 2019. Une existence légale lui a été donnée depuis, car son nom est mentionné à l'article 239 de la loi climat et résilience.

Par un accord entre les cabinets transition écologique et mer, il a été acté que l'existence officielle de ce comité prendrait la forme d'un comité spécialisé du CNML.

La première mission de ce comité sera de réviser la Stratégie nationale de gestion du trait de côte, et d'en organiser les déclinaisons territoriales. Un lien étroit entre les deux comités spécialisés est à encourager ;

Il est proposé d'adopter la délibération consacrant le principe de la création du CNTC comme comité spécialisé du CNML (à l'instar du Comer) par voie électronique ; le détail de sa composition étant renvoyé au bureau, après appel à candidature des membres du CNML qui souhaitent y participer. Le prochain bureau entérinera la composition définitive du CNTC.

– Questions/réponses :

- Mme Elodie MARTINIE-COUSTY : remarque concernant la composition du COMER ne pourrait-on pas y ajouter l'OFB /délégation Mer et le Conservatoire du littoral ?
Réponse d'Eric BANEL (DGAMPA) : l'Etat est toujours là, invité mais pas forcément membre. l'enjeu est surtout de mobiliser la société civile et les partenaires socio-économiques.
- Les membres du CNML d'outre-mer (Guyane) souhaiteraient avoir connaissance des DSF de métropole. (les liens électroniques vers les DSF de métropole ont été envoyés aux ultramarins)

12 – Présentation des groupes de travail

Structures non pérennes, au fonctionnement souple, ouvertes à tous les intéressés y compris des membres extérieurs au CNML lorsqu'un mandat est défini et une composition arrêtée. Les groupes de travail sont destinés à faire des propositions sur un sujet précis dans un temps déterminé.

Propositions :

- Les énergies marines renouvelables et la planification
- La révision de la gouvernance maritime (chapitre à écrire de la SNML)
- Pêche de loisir
- Repenser le modèle d'attractivité touristique des territoires maritimes et littoraux

La liste des groupes de travail sera à l'ordre du jour du prochain bureau.

- Remarques des membres du CNML : beaucoup de demandes de nouveaux groupes de travail, le Conseil doit veiller à ne pas les multiplier du fait du risque de dispersion évident.

13 – Dates à venir :

Proposition de Mme Sophie PANONACLE :

Prochaine réunion du bureau : 24/25/26 janvier 2023. L'organisation sera faite au travers d'un doodle, qui sera transmis aux membres du bureau.

Puis une réunion du bureau tous les deux mois (avant-dernière semaine tous les deux mois) début mars, fin mai.

Annexe – liste arrêtée des membres du bureau du CNML au 5 décembre 2022

Collège des élus :

1. Daniel CUEFF – Vice-président du Conseil régional de Bretagne
2. Claire HUGUES – Vice-présidente du Conseil régional des Pays de la Loire
3. Gilles LE GAL – Conseiller territorial de Guyane
4. Sophie PANONACLE – Députée de Gironde
5. Anne-Laure SANTUCCI – Conseillère territoriale de Corse
6. Pierre VOGT – Conseiller régional de Normandie
7. Yannick MOREAU – Président de l'ANEL (Élu de droit en tant que président de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL))

Collège des établissements publics et organismes professionnels :

8. Jean-Pierre CHALUS – Président de l'Union des ports de France
9. Olivier LE NEZET – Président du CNPMM

Collège des entreprises :

10. Vincent BALES – Directeur général de WPD France
11. Fernand BOZZONI – Trésorier d'Armateurs de France

Collège des organisations syndicales de salariés :

12. Thierry LE GUEVEL – Secrétaire général de l'Union fédérale maritime (FGTE CFDT)
13. Pierre MAUPOINT DE VANDEUL – Président CFE CGC Marine

Collège des associations et fondations :

14. Philippe VALLETTE – Co-président du Réseau Océan Mondial
15. Elodie MARTINIE-COUSTY – France nature environnement

Collège des personnalités qualifiées et membres de droit :

16. Frédéric MONCANY DE SAINT-AIGNAN – Président du Cluster maritime français
17. Emmanuel DE OLIVEIRA – Président des Sauveteurs en Mer (SNSM)